

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du JEUDI 13 Décembre 2018

**Présents : Mmes GRANDGIRARD- QUENET-GLAS- JULLIAN SICARD- CAUSSE
JULLIAN- PROST**

**Mrs PLANTIER –MARTIN -HIGON- POUDEVIGNE- PIC--BORD -MOUTON- BASSET-
DALVERNY -PIC-CRUVELLIER-LAZAREWICZ**

**Absents représentés :Mme PEIRETTI GARNIER par MR HIGON, Mme GEORGES par MR
PLANTIER-MR VALY par MR DALVERNY**

Absente :Mme GAUDICHE

Secrétaire : Mr MARTIN

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur le Maire après avoir fait l'appel, soumet au conseil municipal l'approbation du procès verbal du 08 novembre 2018, celui-ci est accepté à l'unanimité. Mr MARTIN est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire fait état de la situation actuelle du pays où les contestations ont fait surgir de nombreuses revendications. Mr le Maire précise que dans ce cadre, et sur une recommandation lancée par l'association des maires ruraux de France AMRF, il a reçu une quinzaine de Juliersiens le samedi 8 décembre en matinée, la mairie ayant exceptionnellement ouvert ses portes ce jour là. Il ressort de cette rencontre la constatation de nombreuses situations de précarité et le sentiment de ne pas être entendu par le chef de l'Etat. Une lettre a été envoyée au Président de la République suite à ces échanges avec la population et un cahier de doléances est disponible à l'accueil.

Mr le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

D_2018_92 : Attribution des marchés de travaux : Rénovation de l'école primaire Pierre PERRET

Mr HIGON, sur proposition de la commission travaux du 11 décembre, fait part au conseil municipal du rapport d'analyse des offres et propose d'attribuer les marchés suivants

Numéro du lot Dénomination	Entreprise	Adresse	Montant H.T.
1 : COUVERTURE - ZINGUERIE	Gpt solidaire BRUNEL FONTANE dont le mandataire est la SARL BRUNEL	490 Avenue Sainte Barbe 30520 St Martin de Valgalgues	77 089.90
2 :MENUISERIES EXTERIEURES	Sas VIDAL ALU	61 Rue des Arômes 30340 Mejannes les Alès	116 615.82
3 : FACADES	SGBC	332 avenue Antoine Emile- ZAC de Méjannes les Alès- 30340 MEJANNES LES ALES	70 796.57

4 :ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE	K-HELIOS	65 Chemin Les Agonèdes 30 340 St Julien les Rosiers	62 480.00
5 : METTALERIE- TOILE TENDUE	Sarl ESPACE METAL	218 ZA Les Agonèdes 30340 St Julien les Rosiers	27 772.00
6 : VRD- DALLAGE	LTP JOUVERT	La Thuillère Mercoïrol 30110 LAVAL PRADEL	40 307.35

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acte d'engagement et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires avec les Entreprises titulaires des lots.

Commentaires :

MR HIGON précise que le dossier technique et le visuel du projet en 3D a été présenté aux enseignants de l'école par Mr BREMENT l'architecte des travaux à venir.

Mr le Maire : précise que cet appel d'offre a permis de faire une économie importante par rapport à l'estimatif (77 000 €) et a permis de valider des lots non envisagés au départ, les lots 5 et 6 correspondant pour l'un à l'extension du préau et pour l'autre à la reprise de la cour.

D_2018_93 : Demande de DETR– Aménagement sécuritaire sur le CD 316 Aménagement de sécurité du vieux village de St Julien jusqu'au rond point des écoles

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr POUDEVIGNE qui présente au conseil municipal le projet modifié de mise en sécurité du CD 316.

En effet, la mise en place d'un cheminement piéton, qui initialement partait du village jusqu'au pont du ruisseau rouge, a été prolongé jusqu'au rond point des écoles.

Ce cheminement piéton complétera ceux que nous avons créés sur l'avenue des mimosas et permettra ainsi de continuer à sécuriser les axes et points importants de circulation sur la commune.

Le projet de mise en sécurité dans la traversée du village de ST Julien et sur une partie du chemin de Saint Julien cd 316, comporte aussi des chicanes et trottoirs pour permettre le ralentissement des véhicules.

Par ailleurs, la mise en place de ralentisseurs sur le chemin des Pras et des Gayettes complétera la mise en sécurité des chemins adjacents impactés par le flux des automobilistes souhaitant contourner la traversée aménagée du village. Dans le village nous envisageons également de revoir la signalisation routière avec la création de plusieurs STOP.

Cette opération qui s'élève à 235 000 euros HT permettra de sécuriser piétons et automobilistes sur cet axe qui fait partie des plus fréquentés de la commune.

Monsieur le Maire, président la séance du Conseil précise que la commune a obtenu pour une partie de ce dossier une subvention, au titre des amendes de police 2018, d'un montant de 14 335.50 € et propose au Conseil de solliciter de la part de l'Etat, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

.De solliciter l'aide financière de l'ETAT au titre de la DETR 2019

.De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

.D'établir le financement prévisionnel comme suit :

Subvention de l'Etat DETR : 40 % - 94 000 €

Subvention au titre des Amendes de Police : 6.10 % - 14 335.50

Fonds propres ou emprunt : 53.90 % - 126 664.50 €

Mr POUDEVIGNE précise que le dossier sera analysé en commission travaux après lancement de la mise en concurrence des entreprises et après avis technique du conseil général, propriétaire de la route.

D_2018_94- Décision modificative N°2- Assainissement

Mr PLANTIER précise qu'il s'agit de prévoir des crédits nécessaires à une possible augmentation des frais liés à la convention de rejet des eaux usées, dont les volumes relevés servant de base au calcul des charges, semblent plus importants que prévus. A ce jour, nous ne connaissons pas les derniers volumes, mais les relevés du semestre précédent traduisent une évolution. (+ 8000 à 12 000 m3 possible). Il convient d'effectuer cette modification du budget pour éviter de bloquer la prochaine facture, qui ne pourrait pas être mise en paiement faute de crédit suffisant. Cette convention représente une enveloppe de plus de 100 000 € sur le budget. Nous finançons cette dépense par une recette supplémentaire de 10 000 € constatée sur la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de l'adjoint aux finances, propose la régularisation de certains crédits, à savoir _

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - art 604 : + 10.000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - art. 70613 : + 10.000 €

Commentaires :

Mr PLANTIER rappelle au conseil municipal que le budget assainissement sera transféré à la communauté d'Agglomération au 01-01-2019 et que cette compétence ne sera plus exercée par la commune.

D_2018_95- Décision modificative N°4- Budget Général

Mr PLANTIER précise qu'il s'agit de prévoir des crédits pour ajuster : les montants des travaux en régie et certaines dépenses notamment sur l'entretien et la réparation des véhicules. Pour cela nous diminuons quelque peu le montant des travaux sur la voirie dont certaines opérations ont été moins coûteuses que prévus tels que l'extension des réseaux EDF et les études Maitrise d'oeuvre pour les projets. Par ailleurs, nous constatons une augmentation de recettes relative à la location des immeubles notamment suite à la mise en location du logement créé aux anciennes écoles du village Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de l'adjoint aux finances, propose la régularisation de certains crédits, à savoir :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - art 615231 : + 5.000 €

Chapitre 011 - art 615221 : + 4.000 €

Chapitre 011 - art 61551 : + 7.000 €

Chapitre 011 - art 60632	:	+ 4.000 €
Chapitre 011 - art 611	:	+ 2.000 €
Chapitre 011 - art 61521	:	+ 2.000 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 042 - art. 722	:	+ 19.000 €
Chapitre 73 - art. 752	:	+ 5.000 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 - art 2315	:	+ 4.000 €
Chapitre 040 - art 2313	:	+ 15.000 €
Chapitre 23 - art. 2315	:	- 19.000 €

D_2018_96- Autorisation de supprimer et de donner des documents du fond de la Médiathèque municipale

Mr le Maire donne la parole à Mme QUENET qui explique la mise en place du « désherbage » à la Médiathèque.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Commentaires :

Mme QUENET : Précise qu'avec aujourd'hui 13 000 ouvrages et 1025 inscrits, la médiathèque de St Julien les Rosiers doit pouvoir se séparer de certains livres, pour les donner ou les détruire, afin de renouveler un stock attrayant pour nos lecteurs.

D-2018_96- Admission en non valeur –Titre de 281.84 €- loyer 2017

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'admettre en non valeur un titre de recette de 2017 correspondant à un loyer restant du, suite au départ d'un locataire dans un des logements communaux. Le montant s'élève à 281.84 €.

Sachant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par Madame la Trésorière de Saint-Ambroix. Il est désormais certain que cette créance ne pourra pas faire l'objet d'un recouvrement et le comptable public nous demande d'effacer cette dette pour motif de surendettement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3401200211 pour un montant de 281,84 € au motif de surendettement.

D_2018_97 : Assainissement – Transfert d'emprunt de la commune de St Julien les Rosiers à la Communauté d'agglomération « ALES AGGLOMERATION » suite au transfert de la compétence EAUX USEES

Mr PLANTIER informe le Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence « Eaux Usées », il convient donc de transférer les emprunts contractés par la commune pour le budget assainissement à la communauté d'Agglomération d'ALES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité

- le transfert des emprunts suivants à la communauté ALES AGGLOMERATION :

- emprunt **CLF6-119** : l'emprunt N° MON220735EUR/0227181/001/1 contracté auprès de DEXIA Crédit Local, avec un capital restant dû au 31-12-2018 de 9 867.87 €.
- emprunt **CA2013-128** : l'emprunt N° 02LUK2018PR contracté auprès du Crédit Agricole, avec un capital restant dû au 31-12-2018 de 102 596.21 €.
- emprunt **CM1-ASST** : l'emprunt N° 10278 00851 00026365103 contracté auprès de CREDIT MUTUEL, avec un capital restant dû au 31-12-2018 de 222 560.29 €.

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

D_2018_98 : Motion : justice sociale maintenant !

Mr le Maire présente la motion suivante :

Notre pays connaît une colère populaire légitime. Ne plus pouvoir vivre de son salaire, craindre pour son avenir, pour celui de ses enfants, celui des générations futures, quand une minorité de privilégiés s'accapare l'essentiel des fruits du travail collectif, est devenu intolérable pour la majorité de nos concitoyens qui le manifeste sous des formes multiples.

Dès lors, la hausse des taxes sur les carburants a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et le catalyseur de tous les mécontentements de ces dernières décennies.

Le mouvement des « gilets jaunes » était né...

Le comportement d'Emmanuel MACRON, actuel président de la République, son arrogance, sa méconnaissance profonde des classes laborieuses, son intransigeance sur fond de creusement des inégalités sociales ont été, après les gouvernances calamiteuses de CHIRAC, SARKOZY, HOLLANDE, des éléments déclencheurs irréversibles d'un mouvement qui, depuis mai 1968, n'a pas connu une telle ampleur.

La France d'aujourd'hui, la France réelle, ce que l'on a trop longtemps mis sous le tapis, ce que l'on ne voulait pas voir, c'est :

- 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté,
- Près de 7 millions de chômeurs, toutes catégories confondues (dont 1 sur 2 n'est pas indemnisé),
- Près de 2 millions de foyers bénéficiaires du RSA,
- Près de 1 million de personnes privées de domicile personnel et entre 150.000 et 350.000 personnes sans domicile fixe.

En France :

- 40 % des français ont déjà connu la pauvreté, ne peuvent pas faire de sorties en famille régulièrement et ne peuvent plus se soigner correctement,
- 33 % des français (soit 22 millions de personnes) ne peuvent pas partir en vacances,
- 25 % des français ont du mal à payer leur loyer.

Le pire des baromètres c'est que 84 % des français pensent que leurs enfants auront encore plus de risques d'être pauvres.

En un mot, les français n'ont plus confiance en l'avenir.

Pendant ce temps, la moitié de notre richesse annuelle est accaparée par les 0,5 % les plus riches.

Les maires et les élus locaux vivent et partagent cette réalité quotidienne et la colère du peuple.

Nous nous heurtons quotidiennement à une machine gouvernementale qui n'a aucune ambition émancipatrice. Il faut toujours rogner sur les finances publiques, diminuer les dotations, signer des pactes qui ne sont que de diktats, tout cela au détriment des services publics, fragilisant notre libre administration et accentuant les disparités entre les territoires.

La suppression de 13 milliards d'euros de dotations destinés aux collectivités territoriales est inacceptable. Elle intervient alors que 40 milliards sont offerts sans contrepartie au monde économique au titre du CICE.

La municipalité de Saint Julien-les-Rosiers ne peut pas rester sans réagir car ce mouvement social est légitime. Il est en effet de notre devoir de porter la parole des julirosiens les plus démunis et les plus fragiles et de toutes celles et ceux qui, aujourd'hui et à juste titre, ont peur du déclassement et de la relégation.

C'est la raison pour laquelle la municipalité de Saint Julien-les-Rosiers à l'unanimité demande au Président de la République et au gouvernement, de mettre en œuvre les mesures suivantes concernant le pouvoir d'achat et les collectivités territoriales.

Pouvoir d'achat :

- Annulation de la hausse des carburants,
- Baisse de la CSG pour les retraités,
- Augmentation de 200 € net du SMIG,
- Rétablissement de l'ISF,
- Suppression de toutes les baisses sur les aides au logement,
- Reprise de la décentralisation,
- Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale,
- Suppression du CICE ?
- Abrogation de la « flat-tax » qui conduit la fiscalité à être trois fois plus élevée pour le PME, les artisans et les commerçants que pour les multinationales et les entreprises du CAC 40,
- Augmentation des retraites en fonction de l'inflation.

Collectivités Territoriales :

- Revenir sur la baisse des dotations
- Laisser aux collectivités le libre choix budgétaires et fiscal
- Annulation du « Pacte de confiance »

Les élus de Saint Julien les Rosiers sont des acteurs quotidiens de la démocratie de proximité et les défenseurs de leurs administrés pour des causes justes et légitimes.

La France est riche, elle a les moyens de répondre aux aspirations portées par le mouvement populaire.

Nous affirmons notre détermination à continuer de nous mobiliser au service de l'intérêt commun pour qu'enfin, l'humain d'abord et l'égalité soient au cœur des choix politiques, économiques, culturels et écologiques de notre pays.

Commentaires :

Mme QUENET : Les propositions faites dernièrement par le Président étaient déjà, en grande partie, prévues.

Mr LAZAREWICZ : les primes envisagées, sur la seule volonté des entreprises, ne seront pas cotisées et donc pas prises en compte pour les retraites. Le problème reste entier.

Mr POUDEVIGNE : L'Etat a versé 40 milliards aux entreprises au titre du CICE alors même que Carrefour, bénéficiaire de cette aide, a supprimé des emplois. L'argent doit être redistribué aux salariés.

Le bassin alésien est fortement mobilisé dans les actions des « Gilets Jaunes » car nous sommes dans un territoire largement impacté par le chômage.

Le 13 décembre 2018

Le secrétaire de séance, Mr MARTIN